



TRACT AUX CHEMINOTS

CTN Services Communs

Montreuil, le 5 octobre 2022

SUGE

SUGE : DES MÉTIERS À RECONNAÎTRE !

La Direction de la SUGE compte les démissions mais ne réagit pas outre mesure.

La CGT alerte sur l'urgence à reconnaître les métiers de la Surveillance Générale à hauteur des qualifications exigées et dénonce un accord « classifications et rémunération » qui va à contre-sens.

La CGT rencontre régulièrement les cheminots de la SUGE. Les échanges portent principalement sur la question salariale mais aussi, plus largement, sur la reconnaissance de leurs métiers, à l'inverse des dispositions prévues par l'accord « classifications et rémunération » signé par l'UNSA, la CFDT et SUD-Rail, transposées ensuite dans l'entreprise.

SALAIRES

Au-delà d'une augmentation générale des salaires défendue par la CGT, les cheminots de la SUGE réclament depuis plusieurs années des mesures salariales à la hauteur des technicités et spécificités de leur métier.

Une revendication qui est portée par la CGT notamment au travers de :

- la revalorisation pérenne de la prime de travail à hauteur de 20 %, justifiée par la croissance constante du niveau de technicité du métier (évolution du cadre légal, maîtrise des outils numériques,...).
- l'augmentation de l'IPA/ICPA (Indemnité de Port d'Arme/ Indemnité Complémentaire de Port d'Arme), justifiée par les exigences et technicités que pose l'utilisation de la nouvelle arme, et son intégration dans la prime de travail afin d'être une composante du salaire (cotisable et liquidable).

Cela est techniquement réalisable, juste et logique puisque c'est le salaire qui reconnaît et rémunère les qualifications des agents. Or, le port d'arme nécessite des qualifications acquises en formation initiale et continue.

DÉROULEMENT DE CARRIÈRE – PARCOURS PRO

Les cheminots de la SUGE réclament également la reconnaissance de leur qualification au travers de leur déroulement de carrière et de leur parcours professionnel.

Les recrutements de ces dernières années doivent alimenter par glissement le nombre de passages à la qualification C et à la qualification D.

C'est en ce sens que les délégués de commission de notations CGT travaillent les exercices de notations classiques et complémentaires.

La reconnaissance des qualifications des cheminots de la SUGE passe également par le parcours professionnel.



En ce sens, la CGT revendique :

- La reconnaissance de l'expérience acquise en cours de carrière en rattachant les Qualifications D opérationnelles à l'emploi-type « technicien » et non « opérateur » ;
- La reconnaissance des qualifications spécifiques des Agents SUGE telles que la cyno-détection, la cyno-défense, la formation TIS/TIR, la Surveillance Économique et Financière, ...

Dans le cadre du mauvais accord classifications et rémunération, les Agents SUGE « spécialistes » sont rattachés à l'emploi-type « Opérateur », classe d'entrée 2 (qualification B), en lieu et place de l'emploi-type « technicien », classe d'entrée 4 (qualification D), comme le revendique la CGT.

Focus :

- Le décret 2021-967 du 20 juillet 2021 fixe les conditions de formation et certification des **équipes cynotechniques** supplémentaires à la formation initiale AGSUV. Les maîtres-chiens cyno-détection (repris comme tels sur les fiches de paie) sont validés par **une certification technique annuelle** délivrée par le ministère de l'intérieur, qui autorise ou non le travail de l'équipage.
- **Les agents Sûreté Économique et Financière** sont formés, en plus de la formation initiale AGSUV, à des qualifications telles que : la cybersécurité, l'investigation numérique, le traitement des réquisitions judiciaires, la fraude documentaire (formation dispensée par la Police Nationale), la tenue d'entretiens administratifs nécessitant la maîtrise du code du travail, du pouvoir de délégation de l'employeur, et des référentiels métiers.
- **Les moniteurs TIS/TIR** ont également des qualifications supplémentaires (formations MIP, CNT pour le TIR), la maîtrise de la pédagogie et l'exercice de transmission des connaissances, la maîtrise du plan de formation ainsi que du bilan, ...
- **Les formateurs TIP** de l'UDSUR sont également repris comme « opérateurs », alors que leur actuelle fiche de poste et leur bulletin de paie désignent bien le métier de formateur dont ils maîtrisent l'ensemble des qualifications dans le cadre d'un enseignement spécifique en « Campus », d'une formation initiale donnant lieu à une certification Titre 4.

Les cheminots de la SUGE sont clairement dans leurs droits, la CGT est évidemment à leurs côtés.

PAS DE FATALISME ! DES POSSIBILITÉS POUR FAIRE BOUGER LES LIGNES :

- Les cheminots peuvent contester leur classement à un mauvais emploi-type en exigeant une étude en commission de recours. Pour être informés et appuyés dans votre démarche, rapprochez-vous d'un représentant CGT.
- Les cheminots peuvent s'opposer aux choix de la direction pour en imposer d'autres. En accordant votre vote à la CGT, en donnant un maximum de poids à la CGT dans les négociations, vous pouvez changer la donne !

**Du 17 au 24 novembre 2022,
je ne me limite pas à choisir mes élus CSE,
je fais des choix pour une autre voie,
JE VOTE CGT !**